

PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Antoine Mioche

Hong Kong

L'empire des contresens

02338539111

32

POLITIQUE D'AUJOURD'HUI

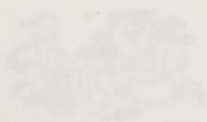
HONG KONG :
L'EMPIRE DES CONTRESENS

HONG KONG :
L'EMPIRE DES CONTRESENS

16

D2 MON

1932



UNIVERSITAIRES DE FRANCE

02331520

HONG KONG
L'EMPIRE DES CONTRAINTES

105
102

093385391

32

POLITIQUE D'AUJOURD'HUI

HONG KONG :
L'EMPIRE DES CONTRESENS

ANTOINE MIOCHE



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE



DL-19 02 1998 06817

HONG KONG :
L'EMPIRE DES CONTRAINTES

ANTOINE NICHÈS

ISBN 2 13 048985 0

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1998, janvier

© Presses Universitaires de France, 1998
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



Sommaire

Introduction	Le gouverneur de She interrogea Confucius sur l'art de gouverner. Le Maître dit : « La population locale est contente ; les populations voisines affluent. »
PREMIÈRE PARTIE. — De l'histoire	
1. L'héritage et les problèmes de	Confucius, <i>Entretiens</i>
Les résolutions de signer à Canton en XVI	19
Le développement de négociants indépendants	25
La venue en masse de l'East India Company	26
Le besoin d'une nouvelle action	32
La fin de monopole de l'East India Company	39
Le <i>Charter</i> Supplémentaire et les sujets britanniques	43
La guerre et la cession de Hong Kong	47
Conclusion	53
2. La culture coloniale	61
Une « élite » locale et parfaitement anglaise	62
Les Britanniques	69
Une base diplomatique	74
3. Le renouveau de perspectives	89
Les aspects du blocus — le contentieux douanier	96
Les aspects de la négociation — l'aspect technique et politique	105
L'émergence d'une sphère britannique	104
Les Nouveaux Territoires — les ambiguïtés de la cession	109
à Hail	110
La naissance d'un malentendu	113
DEUXIÈME PARTIE. — De l'avenir à l'existence	
1. La continuité de perspectives	125
L'urgence d'attendre — perspectives littéraires et politiques	127
Le négociation d'un accord	131
La Grande-Bretagne a-t-elle tenu Hong Kong ?	139
2. L'avenir économique de Hong Kong	141
La réévaluation économique	142
Les dangers du capitalisme de récession	146
La fin de quel modèle britannique ?	150

Le gouvernement de l'Etat
L'Union est l'art de gouverner. La
Maison est : la population locale
est contente ; les populations voisines
sont saines.

L'Union, l'Union, l'Union

Sommaire

Introduction	1
PREMIÈRE PARTIE. — De l'hésitation à l'ambiguïté	15
1. L'héritage et les pressions du libre-échange	17
Les conditions du négoce à Canton au XVIII ^e siècle	18
Le développement du négoce indépendant	23
La remise en cause de l' <i>East India Company</i>	26
Le besoin d'une nouvelle autorité	32
La fin du monopole de l' <i>East India Company</i>	39
Le <i>Chief Superintendent</i> et les sujets britanniques	43
La guerre et la cession de Hong Kong	47
Conclusion	58
2. La colonie subordonnée	61
Une « île stérile et parfaitement inutile »	62
<i>Lex Britannica</i>	69
Une base diplomatique	78
3. Le renversement de perspective	89
Les origines du blocus — le contentieux douanier	90
Les enjeux de la négociation — logique coloniale et politique étrangère	95
L'émergence d'une spécificité hongkongaise	101
Les Nouveaux Territoires — les ambiguïtés de la cession à bail	109
La naissance d'un malentendu	119
DEUXIÈME PARTIE. — De l'ambiguïté à l'incertitude	123
4. La continuité du pragmatisme	125
L'urgence d'attendre — pragmatisme britannique et pragmatisme chinois	127
La négociation d'un accord	131
La Grande-Bretagne a-t-elle trahi Hong Kong ?	136
5. L'avenir économique de Hong Kong	141
La réunification économique	142
Les dangers du capitalisme de réseaux	146
La fin de quel modèle hongkongais ?	150

6. L'avenir des libertés à Hong Kong	157
Les droits de l'Homme et les libertés publiques	158
La question de la nationalité	164
La fragile démocratisation de Hong Kong	173
La naissance d'un nouveau malentendu	180
Conclusion	185
Chronologie	195
Bibliographie	203

TABLE DES MATIÈRES — DE L'INTRODUCTION À L'ANNEXE

I. L'histoire et les problèmes du libre-échange

 Les conditions de rigueur à Canton en XVII^e siècle

 Le développement de rigueur indochinoise

 La venue en force de l'État laïque (Canton)

 La venue à son apogée (Canton)

 La fin de monopole de l'État laïque (Canton)

 Le libre-échange et les autres pays

 La guerre et la venue de Hong Kong

 Conclusion

II. La colonie britannique

 Les origines et l'établissement

 Les institutions

 Les lois électorales

III. Le mouvement de prospective

 Les origines du libre-échange — le contexte des années

 Les origines de la réglementation — les origines chinoises et britanniques

 Les origines d'un régime réglementaire

 Les origines d'un régime réglementaire — les origines de la réglementation

 Le rôle de la réglementation

 La naissance d'un régime réglementaire

IV. L'avenir des libertés à Hong Kong

 Le contexte de réglementation

 Les origines d'un régime réglementaire — réglementation internationale et nationale

 La réglementation d'un régime réglementaire

 La Grande-Bretagne a-t-elle traité Hong Kong ?

V. L'avenir économique de Hong Kong

 La réglementation économique

 Les dangers de réglementation de Hong Kong

 La fin de quel régime réglementaire ?



Avertissement

Nous avons choisi, pour restituer les noms de lieux chinois en caractères latins, de suivre l'usage actuel de la transcription officielle introduite en 1958 par la République populaire de Chine (transcription pinyin). Les seules entorses à cette règle ont concerné des noms trop connus sous leur forme française et moins aisément reconnaissables sous leur forme pinyin, ainsi : Amoy (Xiamen), Canton (Guangzhou), Pékin (Beijing). Il nous a semblé que le lecteur reconnaîtrait aisément le Yangsé derrière le Yangzi, ou Nankin derrière Nanjing.

4. L'avenir des libérés à Hong Kong	157
Les droits de l'Homme et les libertés publiques	158
La question de la nationalité	164
Le trafic d'opium	173
Le statut des réfugiés	180
Conclusion	185
Glossaire	195
Bibliographie	203

Nous nous choisissons pour restituer les noms de lieux chinois
 en caractères latins de suite l'usage actuel de la transcrip-
 tion officielle introduite en 1978 par la République populaire de
 Chine (transcriptions pinyin). Les seules exceptions à cette règle
 ont concerné des noms trop connus sous leur forme française et
 nous avons donc conservé sous leur forme pinyin, ainsi :
 Hanyu (Yunnan), Canton (Guangzhou), Pékin (Beijing). Il
 nous a semblé que le latin recommandait ainsi le Yantze
 d'après le Yangtze, ou Nankin d'après Nanking.



Introduction

De prime abord, la situation de Hong Kong est des plus simples. C'est aux termes d'un accord du 26 septembre 1984 entre la Grande-Bretagne et la République populaire de Chine, que Hong Kong a été rétrocédé à son voisin continental. Cet accord fonde la rétrocession sur l'échéance du bail de 1898, en vertu duquel la Couronne d'Angleterre exerçait sa souveraineté sur la majeure partie du territoire. Il prévoit que l'ex-colonie britannique soit progressivement intégrée à l'économie et à l'appareil administratif chinois au long d'une période de transition de cinquante ans. Pendant cette période, le territoire est censé préserver la spécificité de son gouvernement et de son activité capitaliste sous le statut de région administrative spéciale.

Deux incertitudes existent, cependant, qui alimentent depuis de nombreuses années un débat sur l'avenir de la colonie. La première a trait à sa prospérité, car un modèle de libre-échange et de capitalisme sans entraves ne passe pas sans susciter quelques inquiétudes sous le contrôle d'un géant communiste, fût-il l'un des plus importants investisseurs locaux. La seconde a trait, non pas aux intérêts financiers ou commerciaux, mais aux individus, à qui la répression du Printemps de Pékin de 1989 (précédé d'un « Hiver » en 1986-1987) a donné à réfléchir, et pour qui la communauté

internationale s'est émue. Dans l'un et l'autre cas, le refus déclaré de la Chine populaire de laisser aller jusqu'à son terme le mandat de la législature coloniale élue en 1995, de même que la désignation par cooptation sous contrôle de Pékin du premier chef de la région administrative spéciale, n'ont pas apporté les gages escomptés sur le maintien d'un état de droit. Avec l'échéance du bail de 1898, le 30 juin 1997, on aurait donc assisté à la fin de Hong Kong, résultat d'une entente entre une puissance (post-) coloniale au mieux impuissante, au pire indifférente, et une Chine qui n'entendrait rien au libéralisme tant en économie qu'en politique¹.

L'affaire a rencontré un écho d'autant plus large que le retrait britannique du territoire est apparu comme le chant du cygne d'un vieil et vaste empire auquel souvent la France s'est heurtée pour son propre malheur — que ce soit en Amérique du Nord, en Afrique ou en Inde. Il se mêlait ainsi une part de *Schadenfreude* à l'intérêt français pour l'événement, qualifié par Jean Daniel d'« enterrement en grande pompe du dernier lambeau d'un fabuleux empire, retransmis en direct par satellite » en même temps que d'abandon « à un régime communiste imprévisible »².

Mais une étrange condescendance, en même temps qu'une curieuse unanimité, ne se manifestent-elles pas dans ces discours crépusculaires ? Condescendance à l'égard d'une Chine, puissance nucléaire, qui siège en qualité de membre permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et qui, derrière le Japon, est le pays avec lequel les États-Unis ont le plus fort déficit commercial. Unanimité de surface entre ceux qui regrettent que les « vents du changement », annoncés en 1960 par le Premier ministre britannique Macmillan dans un discours fameux au Cap, aient fini par emporter Hong Kong pour remettre entre des mains inexpertes le sort de son économie florissante, et ceux — les

1. Voir par exemple ce commentaire paru dans un programme de télévision en février 1997 à l'occasion de la diffusion d'un documentaire de même tonalité par la chaîne Arte : « Hong Kong, ce paradigme du capitalisme, ce laboratoire de l'ultra-libéralisme, rattaché au dernier bastion communiste de la planète... D'accord, la Chine nouvelle n'est plus ce qu'elle était, mais cette date fatidique (le 30 juin 1997) a des allures de mauvaise plaisanterie, de chute du mur de Berlin à l'envers, orchestrée par un théoricien fou qui aurait inversé les polarités de l'Histoire » (*Télérama*, 7 février 1997, n° 2404).

2. Supplément « TéléObs » de *L'Observateur*, 8-14 février 1997, n° 1631.

plus proches, par affinité, de la Chine — qui le déplorent, analysant le retour du territoire sous administration chinoise tout à la fois comme le terme nécessaire du processus britannique de décolonisation et comme un cas de non-assistance à population en danger.

La réalité, on l'aura compris, est plus complexe qu'il n'y paraît. Tous parlent le même langage, mais tous ne disent pas la même chose. Lorsqu'ils évoquent la fin de Hong Kong, les uns considèrent surtout économie et œuvre accomplie, les autres, essentiellement libertés publiques et œuvre à accomplir. Ce sont parfois les mêmes, car il y a quelque logique à vouloir défendre le *statu quo* en arguant aussi bien de la liberté d'expression que de la prospérité économique. Mais tels pour qui Hong Kong était « cette verrue sur le corps d'une Chine qui se proclamait modèle révolutionnaire anti-impérialiste »¹ figurent aujourd'hui parmi ceux qui s'inquiètent de la fin de la tutelle coloniale. Ce n'est pas un mince paradoxe.

La prétention de cet essai est donc d'apporter un peu de perspective à ces deux points de vue qui s'accordent sur leur point de départ (la rétrocession) et leur conclusion (la fin de Hong Kong), mais divergent quant au fond. Nous croyons que le débat ouvert en 1984 emprunte à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation des discours et des représentations qui opposent de manière simplificatrice une ancienne puissance coloniale à un pays autrefois dominé. Il nous semble en particulier que cette opposition n'est pas assumée avec la clairvoyance qui rendrait plus convaincant un appel à la démocratisation de la Chine.

Une raison à cette confusion est le traitement qui a été fait de Hong Kong et de ses rapports à la Chine par les historiens. Entre la réflexion sur les manifestations et les causes de l'expansion coloniale et de l'impérialisme, d'une part, et Hong Kong, d'autre part, le terme médian est pourtant bien la Chine. Certes, les sinologues ne manquent pas d'intégrer Hong Kong à leur étude de l'expansion européenne en Chine. Il ne pourrait guère en aller autrement, puisque Hong Kong fut cédée aux Britanniques à l'issue de la première « guerre

1. Béja J.-P. et al., *Hong Kong 1997. Fin de siècle, fin d'un monde ?*, p. 61.

de l'opium » (1839-1842) par le traité de Nanjing, qui ouvrit la Chine — en fait, certains ports de Chine (les *treaty ports*) — au commerce étranger. Mais, historiens de la Chine, ils ont pour centre naturel d'intérêt l'influence de l'Occident sur le pays qu'ils étudient¹ ; historiens de l'ouverture forcée par la première, puis par la seconde « guerre de l'opium » (1857-1860), ils ont plus à cœur les opérations militaires ou la mise en place du système des ports ouverts par les traités². Hong Kong, par sa situation périphérique, sa taille modeste, et surtout son caractère atypique en regard de la pénétration occidentale sur le continent, n'a pas grand titre à leur considération.

A l'opposé, Hong Kong en tant que tel a inspiré plusieurs auteurs. Dès la fin du siècle dernier, J. W. N. Kyshe et E. Eitel en furent les thuriféraires. Leurs ouvrages, derrière les critiques adressées aux gouverneurs trop indifférents aux intérêts des négociants (Eitel) ou la chronique, parsemée de scandales, de l'évolution de Hong Kong vers un règne toujours plus parfait du droit (Kyshe), font une apologie sans complexe de l'œuvre civilisatrice accomplie à Hong Kong et *par* Hong Kong.

Il faut ensuite attendre l'époque, après la Seconde Guerre mondiale, où la République populaire voisine est en proie aux tensions consécutives aux Campagne des Cent-Fleurs (1956-1957), campagne de rectification (1957), Grand Bond en avant (1958), Mouvement d'éducation socialiste (1962), pour que, dans le sillage de deux crises, en 1954 et 1958, dans le détroit de Taiwan, G. B. Endacott s'impose comme le nouvel historien de la colonie. Il a décrit avec une grande richesse de détails et d'anecdotes dans son *History of Hong Kong* l'évolution de Hong Kong depuis l'incertitude du début des années 1840, où l'île est certes occupée mais sans

1. Voir par exemple : Allen G. C. et Donnithorne A. G., *Western Enterprise in Far Eastern Development*, Londres, Allen & Unwin, 1954 ; Chesneaux J. *et al.*, *Histoire de la Chine*, Paris, Hatier, 1969 ; Dean B., *British Informal Empire : the Case of China*, *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, XIV, 1976 ; Fairbank J. K., *Synarchy under the treaties*, *Chinese Thought and Institutions*, Chicago, University of Chicago Press, 1957, et *Trade and Diplomacy on the China Coast*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1953 ; Murphey W. R., *China Meets the West*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1953.

2. Voir par exemple : Graham G. S., *The China Station*, Oxford, Clarendon Press, 1978 et Costin W. C., *Great Britain and China, 1833-1860*, Oxford, Clarendon Press, 1937.

recevoir encore le statut de colonie, jusqu'aux années 1960. Prisons, santé publique, corruption de la police, réformes administratives, et autres aspects de l'activité humaine, y forment tout ensemble un tableau vivant et varié de la colonie de Hong Kong au fil d'une centaine d'années. Outre *A History of Hong Kong*, ses deux autres ouvrages, *An Eastern Entrepot* et *Government and People in Hong Kong*, font comprendre la colonie sous de multiples facettes mais, à l'exception partielle du dernier, ne rendent pas justice à l'articulation entre Hong Kong et la Chine. La récente *History of Hong Kong* de F. Welsh échappe à ce reproche, mais elle reste par vocation très centrée sur son sujet.

Or, le territoire ne suscite de publications qu'en fonction des crises que traverse la Chine. Quand E. Eitel publie son histoire de Hong Kong en 1895, la Chine est engagée depuis une vingtaine d'années dans une politique de réformes économiques et politiques aux succès réels mais inégaux, et elle vient d'essuyer une cuisante défaite qui se traduit notamment par la perte de Formose (Taiwan) au bénéfice du Japon victorieux. Trois ans plus tard, la livraison de J. W. N. Kyshe intervient au moment où Hong Kong s'agrandit des Nouveaux Territoires, à la veille d'une nouvelle vague de réformes, les Cent-Jours, et à l'avant-veille de la rébellion des Boxers appuyée par la faction conservatrice des dirigeants chinois. Les ouvrages de G. B. Endacott répondent aussi à ce schéma, tout comme, en dernière analyse, celui de F. Welsh. Le problème est que chaque fois Hong Kong fasse figure de havre de paix et de prospérité dans une vision très coloniale du territoire où la Chine sert de faire-valoir, y compris dans les dernières livraisons à la veille de la rétrocession, qui dépeignent comme une défaite ou un abandon le départ des Britanniques.

L'échéance de la convention de 1898, loin d'encourager cette seule interprétation, oblige à reconsidérer le débat dans une perspective élargie. En théorie, la discussion aurait pu ne concerner que les Nouveaux Territoires, mais la géographie et le réalisme politique ont dicté de traiter la colonie comme une entité unique. D'une superficie totale de quelque 1 090 km², le territoire du Hong Kong colonial était, en effet, morcelé en trois zones distinctes acquises séparément au fil du XIX^e siècle, dont l'île de Hong Kong proprement

dite, cédée à perpétuité en 1842, et la péninsule de Kowloon sur le continent, d'abord louée puis obtenue en perpétuité en 1860, ne représentaient qu'un modeste dixième. L'essentiel de la colonie était formé par les Nouveaux Territoires, ceux-là mêmes qui furent cédés à bail à la Couronne d'Angleterre en 1898 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, selon des termes fixés par la convention de Pékin.

A elle seule, l'étude du statut de territoire à bail et de sa genèse cadre l'analyse de la situation actuelle. On verra qu'elle soulève de vieilles questions, de celles qui touchent, au-delà des circonstances, à l'essence même de l'entreprise coloniale. Les autorités chinoises interrogeaient déjà en 1845 : « Comment devons-nous envisager Hong Kong ? Fait-il partie de l'Angleterre ? Ou fait-il partie de la Chine¹ ? » Le statut de 1898 apportait aux deux parties une solution à leur convenance, chacune pouvant revendiquer une forme de souveraineté sur la nouvelle enclave, celle du locataire et celle du bailleur. Il a fallu trancher depuis : là est l'enjeu du débat.

Le statut de territoire à bail est en fait le produit d'une tentative de synthèse entre deux modes de tenure : la possession formelle, réalisée en 1842, lors de la cession du noyau originel de la colonie, et la souveraineté déléguée sans acquisition territoriale. Il renvoie, dans la politique britannique d'implantation en Chine au XIX^e siècle, et spécifiquement en ce qui a trait à l'exercice de droits souverains, à une tension entre les deux options de la prise de territoire et du désengagement. Il est le témoignage de la criante contradiction entre l'existence de la colonie de Hong Kong et le fait que l'établissement étranger par excellence en Chine ait alors été le *treaty port*, port sous souveraineté nominale chinoise, où souvent, mais pas toujours, se trouvait une concession, symbole des privilèges de l'extra-territorialité qui soustrayait les Occidentaux à la juridiction de la Chine.

Les origines de cette tension se trouvent dans les hésitations du gouvernement britannique quant aux modalités d'implantation en Chine après la fin en 1834 du monopole de

1. Cité in Fairbank J. K., *Trade and Diplomacy on the China Coast*, p. 125, note b.

la Compagnie britannique des Indes orientales, l'*East India Company*. Le démantèlement de l'ancien système de relations sino-britanniques au nom du libéralisme économique qui réproouve les situations de monopole, est à son origine une affaire de concurrence et un problème d'administration purement britanniques. Il devient plus tard une question proprement internationale du simple fait que l'autorité des hauts fonctionnaires qui succèdent à la compagnie monopoliste (les surintendants du commerce) n'est reconnue ni par les Chinois, ni par leurs compatriotes britanniques qui échappent dangereusement à toute juridiction tout en se livrant, pour nombre d'entre eux, à la contrebande d'opium. A ce défaut de reconnaissance, deux remèdes se présentent : d'une part, l'institution de contacts diplomatiques qui permettent d'asseoir l'autorité des surintendants comme intermédiaires avec les autorités chinoises et comme responsables de la communauté britannique ; d'autre part, brutal, le repli de Canton où les transactions commerciales sont traditionnellement conduites depuis la fin du XVIII^e siècle. C'est de la nécessité de donner un siège à l'autorité des surintendants, et de la formulation d'une politique de pénétration commerciale de la Chine par l'ouverture de ports continentaux, que naît Hong Kong, diversement conçue comme point de repli et un substitut à Canton, ou au contraire comme outil d'un chantage à l'ouverture du continent (chap. 1). Il convient donc de nuancer fortement l'idée simpliste, et si commode, selon laquelle la colonie n'aurait dû son existence qu'à la contrebande d'opium : c'est prendre pour une *identité* ce qui n'est que la *convergence* des intérêts des négociants (la protection de leurs activités par la Couronne) et des calculs politiques du gouvernement britannique (la constitution d'un cadre institutionnel défini pour l'ouverture du marché chinois).

A l'issue d'une première guerre contre la Chine, destinée à redéfinir selon les vœux de Londres les modalités de commerce entre les deux pays, le traité de Nanjing de 1842 cède Hong Kong à la Couronne britannique et ouvre dans certains ports des concessions étrangères sous administration consulaire. Ce dédoublement de l'implantation britannique en Chine, pour contradictoire qu'il paraisse, se révèle essentiel : dans les domaines juridique et diplomatique, ce couple est celui autour duquel s'articule et se conçoit

pendant les vingt premières années la politique britannique. D'une part, les ports sont le fer de lance d'une pénétration commerciale qui entend se greffer sur des courants commerciaux existants, vers l'intérieur de la Chine surtout, mais aussi avec le reste de l'Asie. D'autre part, depuis Hong Kong, le droit britannique se projette dans ces établissements consulaires dont le régime d'extra-territorialité est unifié (pour ses justiciables) par l'existence d'une base juridique unique, gage de cohérence et d'ordre pour Londres. Enfin, placé à proximité de Canton, siège du commissaire impérial qui s'est vu confier la mission de négocier avec les Occidentaux (un ministère des Affaires étrangères ne sera créé qu'en 1861, sous la pression étrangère), Hong Kong est un siège de légation qui ne dit pas son nom et dont le gouverneur est aussi le ministre plénipotentiaire chargé de traiter avec le gouvernement chinois. La colonie ne doit donc son existence qu'à une fonction politique d'appui à la pénétration du continent par l'institution de conditions commerciales et juridiques favorables (chap. 2).

Il est à cet égard significatif qu'elle manque être intégrée au dispositif continental dans le dernier quart du XIX^e siècle, alors que l'autorité judiciaire et les responsabilités diplomatiques initialement dévolues à son gouverneur se sont reportées sur le ministre plénipotentiaire désormais installé à Pékin. Sans contradiction avec cette tentative d'assimilation, le système continental évolue par ailleurs vers un modèle plus proche de la colonie que du port consulaire originel. L'éclatement de la Chine dans les dernières années du XIX^e siècle précipite ainsi l'apparition du territoire à bail, construction juridique d'un genre inédit, qui reste sous souveraineté nominale chinoise, mais où, à l'inverse de ce qui se passait dans les *treaty ports*, la juridiction est celle de la seule nation concessionnaire et donc exclusive des autres puissances. Il est tout à fait exemplaire que ce soit le statut retenu pour les Nouveaux Territoires de Hong Kong, acquis en 1898 au plus fort des rivalités entre les puissances occidentales en Chine. Londres y trouve la garantie d'assurer seule l'administration d'une enclave que d'autres puissances ne sauraient menacer sans confronter l'État bailleur.

L'innovation est considérable et de grand intérêt. Elle est au cœur du processus de rétrocession. Jusqu'en 1898, la

colonie se distingue du port consulaire en ceci que la Chine a renoncé à sa souveraineté sur la première, mais la conserve, à défaut de l'exercer pleinement, sur le second. Le nouveau mode de tenure et d'administration, en revanche, assimile au tissu colonial un territoire qui n'est cependant pas cédé par la Chine. Cette manière de faire peut se considérer sous l'angle du réalisme : elle ne consisterait qu'en un aveu de l'abandon effectif de souveraineté par la Chine dans les *treaty ports* et alignerait la théorie sur la pratique. Une telle interprétation n'est pas sans mérite, mais dénote une focalisation sur les seuls rapports sino-britanniques. Or, l'effet de l'assimilation est d'exclure également les autres puissances étrangères. De ce dernier point de vue, l'administration directe des Nouveaux Territoires par les autorités coloniales est conforme à la logique de partage qui préside à la constitution de zones d'influence en Chine. Toutefois, dans la mesure où cette logique de partage aurait aussi bien pu se traduire par une franche annexion, qui ne se produit pourtant pas, on est en devoir de considérer la combinaison du bail et de l'administration directe comme un délicat exercice d'équilibre. Pour obtenir un statut sans équivoque, il eût fallu choisir l'annexion ; or, l'annexion n'est pas souhaitée par conviction et elle n'est pas souhaitable pour des raisons de politique internationale. Le territoire à bail apparaît ainsi comme une forme hybride entre l'empire formel et l'empire informel, un essai de synthèse entre les deux systèmes de la colonie et du port consulaire, qui permet de reporter des décisions délicates au terme d'une lente évolution du mode d'implantation britannique en Chine. Il n'est pas le résultat d'une erreur, mais d'un calcul délibéré (chap. 3).

C'est pour cela qu'il convient en 1997 d'aborder avec un esprit critique les discours à forte charge émotive. La vérité est que les deux parties intéressées à la rétrocession ont eu pendant des décennies intérêt à ne pas régler la question : la Grande-Bretagne, parce qu'elle ne pouvait ni renforcer son emprise sur la colonie, ni y renoncer quand rien ne l'y obligeait ; la Chine par réalisme et intérêt politiques.

Après la décolonisation, il aurait été difficile à la Grande-Bretagne de conserver Hong Kong au-delà de 1997, aussi bien pour des motifs de politique extérieure (le temps n'est

plus où l'on trouvait un motif de fierté à ce que le soleil ne se couchât jamais sur l'empire britannique, et le bail de 1898 arrive très normalement à son terme) que de politique intérieure (l'immigration depuis Hong Kong a notamment fait l'objet d'un débat très âpre entre 1984 et 1990). L'hypothèse d'une reconstruction de Hong Kong dans les limites géographiques de la cession à perpétuité de 1842 n'était pas convaincante pour les mêmes raisons. Elle aurait supposé un volontarisme financièrement difficile à assumer et politiquement dangereux, car elle aurait été un signe de grave défiance à l'égard de la Chine populaire pendant la phase de transition, un de ces signes qui suscitent la crainte, non seulement des milieux financiers, mais de la population dans son ensemble. Or, la prospérité et la stabilité de Hong Kong constituaient des garanties importantes pour une rétrocession en douceur : la République populaire n'aurait guère apprécié qu'un territoire chinois sous administration étrangère devienne si instable, non plus que la panique ne menace de lui dérober la richesse de Hong Kong avant la rétrocession.

Côté chinois, force est de constater que la République populaire, après la Chine de Sun Yat-sen et de Tchang Kaï-shek, a trouvé un certain avantage à disposer sur sa côte méridionale d'une porte sur l'Occident, d'abord pour conduire une part de ses échanges commerciaux, puis pour former ses cadres aux méthodes capitalistes à partir des grandes réformes économiques lancées par Deng Xiaoping en 1978, à l'issue du III^e Plénum du XI^e Comité central du Parti communiste chinois.

Le débat actuel reprend cependant en des termes posés à la fin du siècle dernier. Sans surprise, la vision anglaise d'un ultime rôle d'agonie du lion impérial, d'un « lâchage », répond désormais exactement à la vision chinoise d'un pas important vers l'intégrité territoriale (n'oublions ni Macao, qui sera rétrocédé en 1999, ni surtout Taiwan, dont les relations avec le continent font problème). Mais si la seconde fait écho au discours de la Chine républicaine et nationaliste, la première prolonge en fait un renversement de perspective opéré dès le tournant du siècle par les premiers historiens de Hong Kong. Ceux-ci, encouragés par la prospérité croissante de leur colonie et portés par une foi sans nuances en l'œuvre

civilisatrice de l'homme blanc, avaient alors prêté à la colonie un caractère de centralité et de nécessité qu'elle n'avait pas dans la politique chinoise de la Grande-Bretagne.

Ce n'est pas à dire que l'on n'assiste pas à la fin d'un certain Hong Kong, ni que les inquiétudes sur son avenir soient infondées, mais qu'il ne faut pas verser dans l'angélisme. La Grande-Bretagne était appelée à rendre Hong Kong et la République populaire de Chine avait vocation à reprendre l'exercice de ses droits souverains (chap. 4). Dénoncer l'accord de 1984 comme un exemple de collusion supplémentaire entre les deux États¹ ne résout pas la vraie question, qui est celle des garanties offertes à l'avenir de la colonie.

On craint, aujourd'hui encore plus qu'hier, pour l'avenir économique de Hong Kong (chap. 5) et pour les libertés publiques de sa population (chap. 6). La prospérité du territoire, la survie d'un modèle de capitalisme libéral et d'un moteur du développement économique de la Chine elle-même, sont en jeu. Les libertés de conscience et de réunion, la liberté de la presse, paraissent sérieusement compromises². Or, Hong Kong s'était révélé un « modèle » de libre entreprise, libre des « réglementations pesantes » et de la « corruption galopante » du continent, un « havre de liberté d'expression » aussi pour ceux qui, en Chine communiste, n'avaient pu longtemps faire entendre leurs appels à la démocratisation³. La Grande-Bretagne a-t-elle trahi Hong Kong⁴ ?

Ceux que nous appellerons désormais « nostalgiques » et « réformistes » s'accordent sur leur défiance vis-à-vis de la Chine, mais diffèrent quant à leur interprétation de l'attitude britannique. C'est moins inattendu qu'on ne pourrait le penser. Dès lors que l'on savait la position chinoise inaccessible aux pressions de l'opinion publique, c'est sur l'ancienne puissance coloniale que devaient fatalement se reporter les espoirs et les critiques. Mais à quel degré Londres pouvait-il

1. Béja J.-P. *et al.*, *op. cit.*, p. 72-74.

2. La télévision locale annonçait ainsi, début septembre 1996, l'intention des autorités chinoises d'introduire dans l'enseignement un programme d'« éducation patriotique », rempart, sans doute, contre les interprétations « contre-révolutionnaires » de l'Histoire (*L'Expansion*, 26 septembre-9 octobre 1996, n° 533).

3. Béja J.-P. *et al.*, *op. cit.*, p. 13.

4. *Op. cit.*, p. 74.

et devait-il faire le salut de Hong Kong ? Là s'opère la divergence.

Pour répondre à cette question, les premiers considèrent Hong Kong *per se*. Ils ont à cœur la protection d'un modèle économique fait d'une réglementation réduite, de peu de taxes et d'impôts, et la prospérité d'un pivot international du commerce et de la finance, d'une porte de la Chine et de l'Asie du Sud-Est. Ils oublient que Hong Kong doit sa récente prospérité à l'ouverture de la Chine ces deux dernières décennies.

Les seconds, tenant superficiellement un discours identique, ont à cœur de préserver un modèle de développement indigène et une réserve de savoir-faire, le succès économique d'un territoire dont la population est à 98% chinoise, prouvant que si des Chinois peuvent réussir à Hong Kong, la Chine tout entière peut réussir.

Sur le plan des libertés publiques, l'ambiguïté est de même nature. La démocratisation introduite en 1991, sous la forme d'élections directes au Conseil législatif de la colonie, a pour effet premier de donner à la Grande-Bretagne un levier moral sur une Chine populaire qui répugne à l'expression de la *vox populi*. Elle doit lui permettre, le cas échéant, de ranger derrière elle les pays occidentaux pour empêcher que des abus graves soient commis impunément. C'est un exercice de limitation des dommages et non le résultat d'une motivation philanthropique, le don généreux d'un système politique éclairé. Que les « nostalgiques » s'inquiètent du sort de la population hongkongaise a donc quelque chose de tartuffard. A l'inverse, toutefois, dénoncer comme une trahison le départ britannique, ou du moins les termes de ce départ, ne peut s'expliquer que par un espoir de démocratisation de la Chine. Cet espoir est honorable, certes, et il faut y souscrire. Mais voir dans l'expérience tardive de 1991 à 1997 la preuve que la démocratie est un concept accessible aux Chinois et donc transposable en Chine n'est pas sans soulever une importante contradiction.

Car comment peut-on vouloir imposer la protection des droits de l'Homme par l'instauration d'un système politique sans être, au fond, ce que l'on appelait encore récemment impérialiste ? « Un vase carré qui serait rond : curieuse façon d'être un vase carré ! », disait Confucius. Le discours

progressiste peut accuser de trahison la Grande-Bretagne et se garder de ce soupçon en usant de la fiction d'un développement endogène, c'est-à-dire *de Chinois par des Chinois*, puisque Hong Kong est historiquement, juridiquement, ethniquement et culturellement chinois. Londres aurait trahi, non les intérêts de l'économie mondiale ou de la stabilité régionale, mais les Chinois eux-mêmes, ceux de Hong Kong, d'abord, mais aussi ceux du continent, qui se voient privés d'une chance de développement économique et politique par leurs compatriotes.

Le discours n'est pas convaincant. Le désir de préserver la liberté d'expression pour préserver la population de Hong Kong des brutalités de son nouveau maître et contribuer à l'éducation démocratique de la Chine doit prendre en compte le fait que, de ce point de vue, la responsabilité du maintien de la liberté d'expression est entièrement chinoise. Vouloir démocratiser la Chine continentale par les Chinois de Hong Kong est un vœu problématique : on ne connaît pas d'état communiste qui soit démocratique au sens où on l'entend des régimes constitutionnels-pluralistes d'Occident¹. L'extra-territorialité avait créé au bénéfice des puissances étrangères un système d'exception juridique, à défaut et dans l'attente d'une réforme du droit chinois. Aujourd'hui, beaucoup moins modestement, c'est un changement de régime que l'on voudrait obtenir. (Notons aussi que la liberté d'expression était bien antérieure à l'introduction d'une mesure de démocratie à Hong Kong — E. Eitel écrivait déjà : « Le Hongkongais est rien moins que critique » — ce qui se conçoit fort bien si l'on songe qu'il y aurait eu bien peu à perdre en juin 1997 si cette liberté n'avait eu que six ans d'existence.)

D'autre part, ce même discours néglige le fait que la République populaire de Chine est depuis 1978 engagée dans une politique d'ouverture économique, tant commerciale qu'industrielle, qui se manifeste notamment sous la forme des zones économiques spéciales mises en place à partir de 1980, la première d'entre elles se trouvant aux portes de Hong Kong, à Shenzhen. Craindre pour l'avenir de la Chine à cause de l'abandon par la Grande-Bretagne d'un modèle de

1. Voir Aron R., *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1965.